

Indépendance économique : réactiver l'Etat-stratège pour revivifier nos territoires, le regard d'Olivier de Maison Rouge

Docteur en droit, professeur dans plusieurs grandes écoles, diplômé de sciences politiques, avocat d'affaires et spécialiste du droit de l'intelligence économique – dont les analyses font autorité en matière de protection de l'information stratégique et du secret des affaires – Olivier de Maison Rouge est connu pour aborder des thèmes sensibles, comme le droit du renseignement ou les attaques contre le patrimoine immatériel des entreprises. Il vient de publier *Gagner la guerre économique* (VA Editions, 2022), où il propose des mesures à prendre d'urgence pour faire face à l'incertitude stratégique qui se dessine à nous sur fond de déglobalisation.

Enraciné en Auvergne, attaché à la mise en valeur des territoires et prônant un judicieux équilibre Paris/Province, Olivier de Maison Rouge veut sensibiliser les PME comme les TPE aux attaques dont elles peuvent être l'objet. Dans l'entretien qu'il a accordé à Thierry Hory, président de SEBL Grand Est, il montre que les entreprises de toute taille sont désormais des cibles potentielles dans une guerre économique qui sévit partout dans l'Hexagone.



Olivier de Maison Rouge. Un plaidoyer vigoureux pour en revenir aux fondamentaux de l'Etat-stratège.

Pourquoi INTEREST

Concevoir l'aménagement du territoire avec comme perspective le développement économique, en usant du formidable levier de l'intelligence territoriale – l'intelligence économique appliquée aux territoires – tel est l'objectif stratégique que se fixe aujourd'hui SEBL Grand Est. Dans cet esprit, la lettre INTEREST – L'Intelligence territoriale Grand Est – a vocation à être une plate-forme de réflexion où des experts de premier plan, issus d'horizons différents, livrent leurs analyses et proposent des pistes d'action pour optimiser les ressources de notre région.

Plus que jamais, il s'agit d'approfondir notre réflexion, de créer de nouveaux réseaux, d'être agiles et proactifs dans une démarche stratégique sur le long terme... Dans la guerre économique planétaire, l'enracinement local et la mise en valeur des identités comme des ressources constituent des critères différenciants et positifs, à même d'optimiser nos atouts vis-à-vis de nos partenaires, sur nos territoires comme à l'international.

Dans notre précédent numéro, Anaïs Voy-Gillis a développé un argumentaire solide en faveur d'une renaissance industrielle. Vous-même venez de livrer un plaidoyer pour que notre pays recouvre son indépendance économique et stratégique. Quelles sont les clés pour qu'un tel espoir se transforme en succès bien concret ?

La France fut longtemps une terre industrielle, ce secteur ayant pesé jusqu'à 19,5% du PIB en 1995. Cette part est tombée depuis lors à 13,5% en 2019. C'est le recul le plus significatif enregistré en Europe sur la période, fait à la fois symptomatique et cruel. Car on a oublié que l'industrie est source de prospérité. Un emploi industriel équivaut bon an mal an à 3 emplois dans les services. Cette désindustrialisation a donc largement contribué à la paupérisation de la France, en général, et de sa population, en particulier. Cela s'est traduit par une destruction directe d'emplois et une perte de compétences.

Je relève par ailleurs qu'il n'existe plus de grand ministère de l'industrie, ce qui démontre l'abandon pur et simple de cette fonction économique essentielle. Les restes de ce qui fut une administration puissante, legs précieux de Colbert, sont désormais écartelés entre la Direction générale des entreprises (DGE) et le ministère de la transition écologique, sans véritable vision globale et stratégique.

Pour renouer avec le redressement industriel, il convient de revenir aux fondamentaux de ce qu'a été l'Etat-stratège en la matière, notamment durant la période gaullo-pompidolienne. Un tel effort pourrait se traduire par un plan national stratégique, avec une forte impulsion de l'Etat, la désignation de filières et de secteurs prioritaires ou essentiels. Cela ne signifie pas pour autant un avantage de dirigisme, mais la définition d'un cadre structurant, pour rompre avec quatre décennies de jachère industrielle. Semblable mutation ne se fait pas en quelques jours. L'industrie

L'industrie se construit sur le temps long, au sein de territoires enracinés, avec des savoir-faire fruits d'un héritage humain et savant

se construit sur le temps long, au sein de territoires enracinés, avec des savoir-faire fruits d'un héritage humain et savant, par la transmission et l'apprentissage. Or, la formation demeure un pilier de la réussite industrielle, souvent dénigré ou relégué au second plan. En cela, des structures qui ont préexisté mériteraient d'être mises à contribution, comme la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), ainsi que les pôles de compétitivité ou les comités d'expansion économique.

On pourrait aussi puiser dans la pensée du général de Gaulle qui, à la veille de sa démission, à l'issue du référendum de 1969 qui signa sa fin politique, voulait fusionner à terme le Sénat et le Conseil Economique et Social (devenu CESE). C'est avec ce souci de décentralisation d'une part, et de subsidiarité d'autre part, qu'un nouvel élan pourra être insufflé. Pour autant, un tel schéma ne s'oppose pas à la libre entreprise, bien au contraire. A l'Etat donc (on parle ici de hauts fonctionnaires et de grands commis, non de cabinets de conseils) d'avoir un rôle structurant, pour précisément permettre l'initiative privée des investisseurs et entrepreneurs qui peuvent alors s'engager sur des bases robustes ainsi préparées.

En parallèle, il revient aussi à l'Etat d'assurer ce qu'il convient de nommer désormais « l'autonomie stratégique », c'est-à-dire contribuer à la sécurité des filières et à la continuité des approvisionnements.

Votre dernier ouvrage constitue la clé de vôtre d'une trilogie que vous avez consacrée à la guerre économique, après *Penser la guerre économique. Bréviaire stratégique* (VA Editions, 2018) et *Survivre à la guerre économique. Manuel de résilience* (VA Editions, 2020). A travers vos écrits, on perçoit l'intérêt que vous portez à l'aménagement des territoires. Il faut dire que vous êtes vous-même enraciné au cœur du Massif Central, à Clermont-Ferrand. Votre *Plaidoyer pour une indépendance économique et stratégique* n'implique-t-il pas que nous sachions sortir de nos logiques en silos et centralisatrices, pour au contraire revivifier nos territoires et leur laisser une marge de manœuvre plus grande ?

Je revendique cet enracinement (l'Auvergnat est un terrien de bon sens, qui a donné de grands hommes, depuis Vercingétorix jusqu'à Georges Pompidou ou Valéry Giscard d'Estaing). Tout en ayant fait une grande partie de mes études à Paris où j'ai noué nombre d'amitiés et de connaissances, j'ai choisi d'installer mon cabinet à Clermont-Ferrand, presque par hasard, car c'est la ville où j'ai fini de perfectionner mes connaissances en droit des affaires. Ce qui montre d'ailleurs l'excel-

La protection des données stratégiques confidentielles mérite d'être prise en compte par les structures de toute taille

lence des universités régionales. J'ai ensuite eu l'occasion, après avoir acquis ma spécialité dans le domaine de l'intelligence économique, de me projeter à Paris.

Pour autant, pas question de me situer dans la querelle entre Girondins et Jacobins, partageant moi-même mon temps entre la Province et Paris. Toutefois, je relève que l'Histoire nous a montré combien la France pouvait être puissante lorsque se trouvaient à sa tête des caractères indépendants (Louis XI, Richelieu, Louis XIV, Napoléon 1^{er}, De Gaulle...), lesquels affirmaient l'autorité de l'Etat à un niveau stratégique, tout en laissant les forces vives territoriales s'inscrire dans ce mouvement. C'est toute la différence entre un Etat-stratège dûment administré à l'échelon supérieur et un Etat faible, bureaucraté à l'extrême à l'échelon inférieur.

C'est pourquoi il convient de laisser les territoires respirer afin qu'ils puissent contribuer au mieux à la cohésion nationale. Opposer frontalement Paris à la Province me paraît nuisible et stérile. Pourquoi ne pas penser plutôt en terme de complémentarité ? Ce sont les deux faces d'une même pièce, œuvrant au bout du compte à l'équilibre du territoire français dans sa plénitude.

Aussi ce duo fonctionnel ne mérite pas d'être pensé comme une dualité voire une opposition. Précisément, il revient à l'Etat de s'inscrire comme un lien fort entre ces deux niveaux pour ne pas générer de tensions, comme cela été vécu notamment avec la crise des Gilets Jaunes ou encore des Bonnets Rouges. Lorsque la puissance publique s'arroge des pouvoirs exorbitants, ultra-centralisés et surtout incohérents (au sens où il y a une perte de cohésion nationale), surgit une crispation des territoires, menant à des jacqueries ou rébellions locales. Ce sont là des crises d'illégitimité ponctuelles dans l'Histoire de France.

Vous êtes connu pour vos multiples activités en matière d'intelligence économique, notamment en matière de protection du secret des affaires. C'est encore plus d'actualité quand on prend en compte le paramètre de la dépendance technologique et commerciale qui nous lie aux GAFAM. Comment concrètement faire toucher du doigt cette réalité aux forces vives de nos territoires ?

L'objectif de la loi sur le secret des affaires (Loi du 30 juillet 2018), était d'une part de définir en droit la protection des informations sensibles des entreprises, constituant leur avantage concurrentiel, et d'autre part de leur permettre de s'approprier ces nouveaux outils, à la fois juridiques, mais aussi à objectif cyber comme vous le relevez à juste titre. A dire vrai, ce texte a surtout permis de donner un cadre légal à ce qui se pratiquait dans les grands groupes, déjà rompus aux actes de prédation économique et d'espionnage commercial.

L'enjeu majeur est désormais d'intensifier l'extension de ce mode de protection au bénéfice des ETI, des PME-PMI ou encore des TPE-TPI, trop longtemps restées en dehors des actions de l'Etat en matière de sécurité économique. Le secret des affaires en tant que « boîte à outils » de la protection des données stratégiques confidentielles mérite d'être pris en compte par les structures de toute taille. Un tel effort de sensibilisation et « d'évangélisation » doit passer par les syndicats professionnels, les CCI, les agences régionales et territoriales. C'est là une œuvre collective au bénéfice des entreprises locales, lesquelles méconnaissent trop souvent les risques de déstabilisation économique encourus. Ce secret des affaires – improprement nommé car en réalité le texte européen évoquait les informations économiques non divulguées, ce qui est moins clivant – recouvre nombre d'informations concernant l'entreprise : organigrammes, parts de marchés, prix et remises fournisseurs, procédés techniques, algorithmes, fichiers clients, etc., autant d'informations pertinentes qui en constituent la valeur ajoutée.

Au-delà, l'intégration pour une entreprise d'une politique de protection des données sensibles la conduit mécaniquement à réfléchir en amont sur ce qui revêt une valeur économique immatérielle – constituant « sa substantifique moelle » pour reprendre le mot de Rabelais – et la nécessité de la protéger. C'est un exercice souvent salvateur, un préalable à toute menée économique offensive. Par la suite, une fois cartographiées ces données stratégiques, il s'agit d'assurer leur sécurité, par de bonnes pratiques qui relèvent pour beaucoup de la cybersécurité afin de se mettre à l'abri de rançongiciels et autres cyberattaques qui affectent, plus souvent qu'on ne le croit, le tissu industriel.

Dans le cas précis du Grand Est, les entreprises locales sont confrontées à des partenaires de taille internationale, comme ceux que l'on trouve au Luxembourg, en Allemagne, en Suisse et en Belgique. Quels conseils donneriez-vous à ces entreprises pour qu'elles puissent tirer au mieux leur épingle du jeu au sein d'une économie mondialisée, et contribuer ainsi à protéger notre indépendance économique et stratégique ?

Cette région constitue l'ex-Lotharingie, berceau industriel de l'Europe continentale. Il n'est d'ailleurs pas neutre de voir que c'est sur les restes de cette terre carolingienne qu'est née la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier), à l'origine de notre actuelle Union Européenne. Elle en constitue encore le « cœur nucléaire ». Mais comme l'Europe précisément, cette terre est traversée par des tensions industrielles et sociales, et chaque territoire poursuit ses intérêts propres. C'est là malheureusement un condensé de l'Europe d'aujourd'hui, autant qu'une réalité parfois navrante.

L'analyse du Président de SEBL Grand Est Ouvrir les yeux et agir localement



A la crise sanitaire qui a perdu-ré deux longues années vient de succéder la guerre en Ukraine, dont les conséquences sont à ce jour encore incalculables. Ces deux événements majeurs consacrent – tant dans les faits que symboliquement – la fin de la « mondialisation heureuse » que d'aucuns appelaient de leurs vœux.

L'heure est désormais aux fractures et à l'effacement des pères. Les cartes sont rebattues. Désormais, le réalisme prime. Olivier de Maison Rouge connaît fort bien les arcanes juridiques des combats économiques qui se livrent aujourd'hui et n'épargnent personne. Son regard est à la fois international, national et régional. Aussi nous invite-t-il à ouvrir les yeux sur le monde et à nous mettre en ordre de bataille.

**Soyons lucides et apprenons
à chasser en meute,
dans un souci de cohésion renforcée**

Dans cette optique, il pointe deux périls majeurs. Aucune entreprise quelle que soit sa taille n'est à l'abri d'attaques informationnelles, notamment d'ordre cyber. Et aucun territoire, aussi reculé soit-il, n'est épargné. Il y a, dans cette alchimie des risques, une imbrication étroite du local avec le planétaire. D'où son appel à sensibiliser les ETI, PME-PMI et encore plus les TPE-TPI, « trop longtemps restées en dehors des actions de l'Etat en matière de sécurité économique ».

Mais Olivier de Maison Rouge ne s'enferme pas pour autant dans une attitude purement défensive. Il montre au contraire comment ce processus de réflexion sur la protection des données sensibles d'une entreprise « conduit mécaniquement à réfléchir en amont sur ce qui revêt une valeur économique immatérielle ». Comme le dit le proverbe, « il arrive que le diable porte pierre ». A nous de faire en sorte que les défis majeurs auxquels nous allons être inéluctablement confrontés donnent des fruits utiles à tous. Pour cela, soyons lucides et, comme le dit notre invité, apprenons à chasser en meute dans un souci de cohésion renforcée. Puisse-t-il être écouté ! En tout cas, nous relayons le message sur les terres du Grand Est.

Thierry HORY

On observe certes une volonté de production industrielle, d'engagement dans le travail, une discipline et une rigueur très fortes, alliées à une puissance financière relativement discrète. Là réside la force d'un tel territoire. Mais c'est aussi un ensemble divisé par plusieurs frontières administratives (davantage que géographiques), longtemps disputé par les armes et aujourd'hui au cœur des intrigues et agissements des représentants d'intérêts européens et surtout extra-européens. C'est dans cet espace nodal complexe que se font et se défont les alliances politiques à l'échelle du continent.

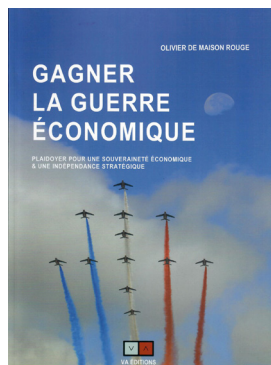
La clé du problème repose à mon sens dans un souci de cohésion renforcée, que l'on pourrait nommer « intelligence collective territoriale ». Face à un système de globalisation économique, les acteurs économiques territoriaux doivent pouvoir se fédérer et peser sur leur environnement, de manière concertée. Il faut savoir « chasser en meute », à l'instar de ce que l'on voit notamment dans d'autres régions comme la Vendée ou la Bretagne. *In fine*, ce sont les permanences et les racines régionales qui forment ce lien indéfectible si l'on veut bien considérer ces aspects presque charnels. Comme l'affirmait le poète Frédéric Mistral : « les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent haut »... ■

Protéger l'industrie française de la concurrence déloyale étrangère

En conclusion, Olivier de Maison Rouge propose quelques pistes concrètes de mesures à prendre pour gagner la guerre économique, notamment en se montrant pragmatique. Exemple, ce qu'il conviendrait de faire pour se protéger de la concurrence déloyale étrangère : « assurer un contrôle strict de la conformité des produits importés en France pour qu'ils répondent aux exigences de la législation française en matière de respect des contraintes sociales et environnementales, de la propriété intellectuelle et de sécurité des consommateurs ; créer un « prix de transfert environnemental » destiné à compenser et/ou taxer les produits importés ne répondant pas aux normes environnementales européennes ; renforcer l'arsenal juridique français et européen protégeant la propriété intellectuelle des entreprises françaises, [incluant] les cyberattaques ; assouplir les règles relatives aux aides d'Etat : les Etats membres de l'Union européenne doivent pouvoir mener une politique industrielle souveraine avec leurs entreprises nationales, et investir dans les secteurs qu'ils jugent stratégiques ; modifier les règles de la commande publique pour obliger l'Etat, les collectivités locales et la Sécurité sociale à privilégier les produits fabriqués en France ; instituer un Small Business Act américain [en faveur des PME/TPE]... »

Source : *Gagner la guerre économique*, op. cit., p.261-262

Biographie



Avocat, docteur en droit, diplômé de Sciences politiques, Olivier de Maison Rouge est également professeur associé à l'École des relations internationales (ILERI), au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et à l'École de guerre économique (EGE). Membre du comité d'éthique du Syndicat français de l'intelligence économique (SYNFIE) et vice-président de la commission Renseignement et sécurité économiques de l'ACE (Avocats conseils d'entreprises), il a également été associé comme membre fondateur à la création de l'École de pensée sur la guerre économique (EPGE).

Olivier de Maison Rouge conseille des entreprises et des institutions dans le domaine de la sécurité économique, après avoir été associé à la défense d'entreprises victimes d'espionnage industriel et commercial. Il a participé en qualité de rapporteur du groupe de travail à la transposition de la directive sur le secret des affaires, auprès du Ministère de l'économie et des finances. Il a également contribué à élaborer de nombreux standards juridiques en matière de protection des informations sensibles et données stratégiques.

Pour en savoir plus

Outre son récent ouvrage *Gagner la guerre économique - Plaidoyer pour une souveraineté économique & une indépendance stratégique* (VA Editions, 2022 - qui fait suite à *Survivre à la guerre économique* et à *Penser la guerre économique*, publiés chez le même éditeur respectivement en 2020 et 2018), Olivier de Maison Rouge est également l'auteur de deux ouvrages de référence : *Le droit de l'intelligence économique : patrimoine informationnel et secrets d'affaires* (Lamy, 2012) et *Le droit du renseignement : renseignement d'Etat, renseignement économique* (Lexis Nexis, 2016). Le premier est essentiellement consacré à la dimension juridique de l'information stratégique, dans tous ses ressorts (définition, collecte, protection, influence). Le second porte essentiellement sur l'étude comparative du renseignement d'Etat et de la collecte privée des informations stratégiques. <https://www.demaisonrouge-avocat.com/blog/>